



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180405-CONS-AG-18-025
-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 5 avril 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Bastia

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 avril à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 27 mars 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI,
Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Jean -Louis MILANI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Michel CASTELLANI	à	Linda PIPERI
Emmanuelle de GENTILI	à	Philippe PERETTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Ivana POLISINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Marie-Hélène VALENTINI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI
Mattea LACAVE
Gilles SIMEONI
Marie-Paule HOUEMER
Thérèse LORENZI

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Objet : Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « Loi NOTRe » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-5, L5211-17 et L.5216-5 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Corse n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Considérant l'action continue de la Communauté d'agglomération de Bastia en matière de politique sportive sur le territoire communautaire ;

Considérant que pour en assurer la poursuite, il est nécessaire que la Communauté d'agglomération de Bastia dispose d'une cinquième compétence supplémentaire intitulée « *Définition d'une politique sportive, gestion et animation d'un service des sports et attribution de subventions aux associations sportives du territoire* » ;

Considérant que la mise en conformité des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 mars 2018 ;

Vu le rapport n°4 ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De modifier les statuts de la Communauté d'agglomération de Bastia en ajoutant une cinquième compétence supplémentaire intitulée :

5 - Définition d'une politique sportive, gestion et animation d'un service des sports et attribution de subventions aux associations sportives du territoire ;

MANDATE

Le Président pour prendre toutes dispositions utiles préalables et postérieures à cette modification ;

DEMANDE

Aux conseils municipaux des communes membres de bien vouloir prendre une délibération concordante ;

Objet : Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Bastia

SOLLICITE

Monsieur le Préfet de Haute-Corse afin qu'il prenne un arrêté portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **10 AVR. 2018**
et publication ou notification
du **10 AVR. 2018**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUJRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI